

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2016

1. Préambule

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

2. Ressources de la Commission de pilotage

2.1. Les indicateurs de l'enseignement

Le 11^e recueil des indicateurs de l'enseignement est en attente de publication à l'heure d'écrire ces lignes. Toutefois, sur base des documents présentés en Commission de pilotage, le recueil contient 3 nouveaux indicateurs, 2 indicateurs modifiés et 2 indicateurs supprimés sur un total de trente-deux par rapport aux indicateurs de l'édition 2015. Les données des autres indicateurs sont des mises à jour.

- *Nouveaux :*

22. Compétences des élèves de 15 ans – PISA 2015 ;

23. Les filles et les garçons de 15 ans face aux sciences – PISA 2015 ;

28. Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

- *Modifiés par rapport à la publication précédente (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :*

2. Évolution et perspectives de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire ;

14. Situation scolaire, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire.

- *Supprimés par rapport à la publication précédente en raison d'un manque de données :*

Taux d'accès à l'enseignement supérieur ;

Taux de réussite en première année des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université.

2.2. Les évaluations externes

Épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB organisée en juin 2016. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire ainsi que pour tous les élèves du premier

degré différencié et de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 58 018 élèves ont été inscrits à l'épreuve.

De manière générale, l'épreuve CEB 2016 a été moins bien réussie que celle de 2015 pour toutes les catégories d'élèves. Le taux de réussite était de 91,5 % en 2016 et de 93,3 % en 2015 pour les élèves de 6^e primaire. Notons toutefois que les taux de réussite par matière et plus encore les scores moyens ont peu varié entre les années 2011, 2012, 2014, 2015 et 2016.

Comme l'avait décidé la Commission de pilotage en septembre 2014, pour la première fois, un encodage item par item d'un échantillon représentatif d'élèves de 6^e année primaire a été réalisé en 2015. Celui-ci a été présenté au groupe chargé de la conception des épreuves afin de lui fournir un retour précis sur les résultats des élèves pour chacune des questions de l'épreuve. Les résultats de l'échantillon de 2016 portaient sur une partie des questions et ont également été présentés au groupe de travail.

Le rapport d'activité du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB a été présenté lors de la Commission de pilotage du 18 octobre 2016. En annexe du rapport, un document type destiné aux parents a été créé. Celui-ci permettra de récolter les informations essentielles dès le début de la procédure et ainsi améliorer le processus.

Épreuve externe commune du CE1D

Les résultats à l'épreuve externe du CE1D de juin 2016 ont également été portés à la connaissance de la Commission de pilotage. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2013 pour tous les élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire. Elle porte actuellement sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 54 650 élèves pour l'épreuve de mathématiques, 53 564 élèves pour l'épreuve de français, 52 826 élèves pour l'épreuve de langues modernes et 53 993 élèves pour l'épreuve de sciences.

En 2^e année commune et complémentaire, 53,3 % des élèves ont réussi l'épreuve de mathématiques, 86,3 % des élèves ont réussi l'épreuve de français, 61,6 % des élèves ont réussi l'épreuve de langues modernes et 74,6 % des élèves ont réussi l'épreuve de sciences.

Épreuve externe commune du CESS

Enfin, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats à l'épreuve externe du CESS. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2015 pour tous les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire. L'épreuve d'histoire était destinée aux élèves de 6^e année de la section de transition et visait la compétence « critiquer ». L'épreuve de français était destinée aux élèves de 6^e année des sections de transition et de qualification et visait la lecture de textes informatifs et synthèse écrite d'un portefeuille de documents.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 22 672 élèves pour l'épreuve du CESS histoire, 21 968 élèves pour l'épreuve du CESS français transition et 17 051 élèves pour l'épreuve du CESS français qualification.

En transition, l'épreuve d'histoire a été réussie par 87,6 % des élèves et celle de français par 90,5 % des élèves. En qualification, l'épreuve de français a été réussie par 82 % des élèves.

Évaluations externes non certificatives

La Commission de pilotage a pris connaissance le 19 janvier 2016 des résultats aux évaluations externes non certificatives organisées en octobre 2015. Tous les élèves de 3^e et 5^e primaires ont passé une évaluation externe non certificative en éveil-initiation scientifique. Les élèves de 3^e année secondaire de l'enseignement de transition et de l'enseignement technique de qualification ont, quant à eux, passé une épreuve externe en éveil-formation historique et géographique.

Les épreuves destinées à l'enseignement primaire visaient à évaluer différentes facettes de la démarche d'investigation scientifique telles que rencontrées dans les *Socles de compétences* (*Rencontrer et appréhender une réalité complexe ; Investiguer des pistes de recherche ; Structurer les résultats, les communiquer, les valider, les synthétiser*). Les groupes de travail avaient également souhaité évaluer différents savoirs (en particulier ceux encore en construction).

En 3^e année secondaire, l'épreuve portait sur les attendus en formation historique et géographique au terme du premier degré commun de l'enseignement secondaire. Cela justifie le fait que le groupe a proposé une épreuve identique aux élèves de transition et à ceux de qualification.

Dans les deux années de l'enseignement primaire, on constate que la production d'une réponse construite entraîne des problèmes pour la plupart des élèves. En secondaire, en géographie, les élèves maîtrisent assez bien la lecture de plan ou de carte. Par contre, lorsqu'il s'agit de communiquer une situation géographique ou de mettre en lien des informations issues de plusieurs documents, les résultats chutent considérablement. En histoire, l'utilisation méthodique d'un instrument de travail a mis une majorité des élèves en difficulté. Les représentations du temps et les repères historiques ont également posé problème à près de la moitié des élèves. Ainsi, les notions de siècle et de périodes conventionnelles sont loin d'être maîtrisées. Si les difficultés des élèves de 3^e année de l'enseignement technique de qualification sont plus importantes que dans l'enseignement de transition, les savoirs et les savoir-faire qui posent problème sont identiques.

2.3. Les résultats de l'enquête PISA 2015

Les résultats de l'enquête PISA 2015 ont été présentés lors de la Commission de pilotage du 20 décembre 2016.

L'objectif de cette enquête consistait à évaluer le bagage des élèves de 15 ans dans trois domaines (culture scientifique, culture mathématique et compréhension de l'écrit). Elle a été menée dans 105 écoles et auprès de 3594 élèves. En comparaison aux 53 items proposés lors de l'enquête en 2009 et 2012, ce sont 184 items élaborés en 2015.

Concernant les mathématiques et les sciences, comparativement aux éditions précédentes, les performances sont stables. Les différences selon le genre se marquent à partir de 2009. Les filles ont proportionnellement de moins bons résultats que les garçons).

Concernant la lecture, on a observé une augmentation des scores en 2009 et 2012 et une baisse en 2015. Les filles ont proportionnellement de meilleurs résultats que les garçons. Toutefois, on observe une baisse des scores en 2015.

2.4. Les évaluations des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

La présentation des rapports des formations pour la formation en cours de carrière et pour la formation initiale des directeurs (organisées durant l'année scolaire 2014-2015) a été réalisée de manière commune par quelques membres du groupe de travail « Copi-Formation » composé des opérateurs de formation des différents réseaux et de l'IFC lors de la réunion du 19 avril 2016. Ces rapports communs ont été transmis à Madame la Ministre.

Les rapports d'évaluation des différents opérateurs de formation ont été transmis aux membres de la Commission de pilotage.

Lors de la réunion du 5 juillet, après avoir examiné la proposition du groupe concernant le futur de ses travaux, la Commission de pilotage a demandé que le groupe de travail poursuive ses travaux sur la partie quantitative.

3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif

3.1. Introduction des référentiels d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Le décret du 22 octobre 2015 relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté prévoit la mise en place de groupes de travail ainsi que la transmission de leurs propositions de référentiels à la Commission de pilotage.

Lors de sa réunion du 7 mars 2016, elle a pris connaissance du *référentiel « Socles de compétences »* relatif à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Dans son avis, la Commission de pilotage a notamment recommandé que la prudence soit de mise lors de la certification durant les premières années d'application du référentiel. Elle a aussi demandé au groupe de travail de préciser suffisamment les savoirs communs pour le premier degré du secondaire et, enfin, elle a suggéré qu'une évaluation soit prévue après deux ou trois années de mise en place du dispositif dans les écoles.

Le 5 juillet 2016, le référentiel Compétences terminales (commun pour la section de transition et la section de qualification) et la III^e étape du référentiel Socles de compétences (soit l'ensemble du cursus dans l'enseignement secondaire) ont été présentés à la Commission de pilotage. Elle a ensuite remis un avis dans lequel elle a salué le travail d'articulation entre les deux référentiels ainsi que le fait d'avoir prévu des compétences terminales identiques et communes à tous les élèves. De par son contenu dense, la Commission de pilotage craint que le référentiel ne soit pas applicable à l'ensemble des profils des élèves et recommande la prudence dans l'évaluation lors des premières années d'application. À l'instar du référentiel pour le primaire, elle demande une évaluation du dispositif après deux ou trois années d'application. De plus, des UAA ont été spécifiquement élaborées pour la 7^e année, la Commission a demandé de les supprimer. Enfin, elle propose que la liste d'exemples de courants philosophiques, d'auteurs, etc. soit placée dans les UAA en mentionnant qu'il s'agit d'une liste d'exemples non exhaustive et non contraignante.

La Commission de pilotage a transmis ses avis à Madame la Ministre conformément à l'article 8 de l'arrêté du 2 décembre 2015 du Gouvernement de la Communauté française.

3.2. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'Inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.

Modification du décret du 19 mai 2006

Le décret du 4 février 2016 a modifié le décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, logiciels scolaires et autres outils pédagogiques. Ces modifications portent sur l'introduction des livres de littérature destinés aux jeunes de 3 à 18 ans dans la catégorie « outils pédagogiques ». La procédure d'agrément ne s'applique pas à ce type d'ouvrage. Enfin, les établissements scolaires peuvent demander le remboursement de leurs achats de livres de littérature sur base du programme budgétaire spécial « logiciel scolaire ».

Afin de garantir le respect des principes d'égalité et de non-discrimination, le chef d'établissement et/ou le pouvoir organisateur devra compléter une déclaration sur l'honneur.

Agrément indicateur de conformité

En 2016, la Commission a statué sur 735 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 372 manuels, 194 outils pédagogiques et 169 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 201 manuels, à 173 outils pédagogiques et à 129 logiciels. Les listes des ressources agréées sont tenues à jour sur le site enseignement.be.

En 2016, la Commission de pilotage a traité 3 réclamations concernant 11 ressources.

La première a été introduite par Formatex Sprl concernant le refus d'agrément pour 5 logiciels :

- « Computer Literacy (anglais) » ;
- « PC Technician (Dutch) » ;
- « PC Technician (anglais) » ;
- « Aries Maintenance et réparation : Matériel (anglais) » ;
- « Aries Maintenance et réparation : système d'exploitation ».

Lors de sa réunion du 19 janvier 2016, la Commission a confirmé son refus d'agrément pour ces logiciels.

Le 19 avril, la Commission a examiné la réclamation des éditions De Boeck concernant le refus d'agrément pour « Physique 3^e année – science générale », refus qu'elle a maintenu.

Enfin, lors de séance du 18 octobre 2016, était à l'ordre du jour l'examen des réclamations des éditions Pelckmans concernant le refus d'agrément pour 5 ressources :

- Step Up 2 : DVD ;
- Step Up 2 : Livre numérique ;
- Guide du professeur (CD et DVD inclus) ;
- Guide du professeur ;
- Musique – Posters.

La Commission a confirmé le refus d'agrément pour ces 5 ressources.

3.3. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière

Chaque année, la Commission de pilotage fournit au gouvernement une proposition d'orientations et de thèmes prioritaires pour les formations interréseaux ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la cellule administrative de coordination des actions de prévention de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme, du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce, du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par l'immersion, chacun pour les matières qui les concernent.

Pour rappel, en 2013, le Gouvernement avait approuvé pour trois ans les thèmes et orientations prioritaires en instaurant un programme pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire et un autre pour les CPMS.

En 2016, la Commission de pilotage a dû proposer au Gouvernement de nouveaux thèmes et orientations afin de guider le programme de travail de l'IFC pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Considérant que le contenu de l'arrêté de 2013 restait pertinent en 2016, le secrétariat de la Commission a proposé aux sept instances, un projet de thèmes et orientations prioritaires similaire à ceux approuvés en 2013. Celui-ci a ensuite été transmis à Madame la Ministre.

3.4. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

À partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

4.1. Note d'orientation en vue de l'élaboration d'un plan de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 17 février 2016 une note d'orientation en vue de l'élaboration d'un plan de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette note établit différents principes ayant pour objectif général de lutter contre les déterminismes, de favoriser le développement de compétences personnelles, l'émancipation sociale et l'accès aux droits pour tous les citoyens.

Cette note a été présentée lors de la Commission de pilotage du 19 avril 2016. Dans son avis, la Commission de pilotage marque son accord quant aux intentions générales du Gouvernement exposées dans la note. Elle remarque que certaines mesures sont l'objectif de discussions dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. De plus, elle remarque que certaines mesures mériteraient d'être précisées et constate que les mesures proposées restent périphériques par rapport aux pratiques pédagogiques.

4.2. Rapport annuel de l'assemblée interbassin

Le 21 juin 2016, ce rapport annuel de l'assemblée interbassin a été présenté à la Commission de pilotage par des représentants de l'IWEPS et de l'IBSA comme prévu à l'article 10, §2, 3° du décret du 11 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation Emploi. Ils se sont notamment attardés sur l'exposé des trois décrets (IWEPS, synergies statistiques, bassins), sur les missions des instances bassins, sur le soutien méthodologique apporté par l'IWEPS et l'IBSA ainsi que sur les premiers rapports analytiques et prospectifs.

4.3. Réflexions autour de la 7^e année

D'initiative, la Commission de pilotage a également organisé une réflexion autour de la 7^e année le 22 novembre 2016.

En effet, ce sujet a été abordé lors de la conception de son avis sur les référentiels relatifs à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Un document de travail a permis d'éclairer un domaine relativement peu exploré du système éducatif.

Dans son avis, elle constate que dans l'enseignement technique de qualification, les cours organisés après l'obtention du CESS en 6^e année ne sont pas soumis à la certification. Si elle remarque que des UAA spécifiques ont été rédigées pour la 7^e année dans le référentiel « éducation à la philosophie et à la citoyenneté », elle recommande de ne pas procéder à une modification en profondeur des référentiels. Elle souhaite toutefois qu'une note à l'attention des enseignants et des concepteurs de programmes soit insérée dans les futurs référentiels en vue d'entretenir les UAA dans une 7^e année TQ.

5. Propositions de la Commission relatives aux modifications règlementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes depuis 2006, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret Missions).

Par ailleurs, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2017, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif en adaptant leur communication en fonction du public ;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- proposer des pistes de réflexion à approfondir par le Service Général de l'Inspection ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- réaliser une réflexion visant à *observer, suivre et évaluer le dispositif de généralisation des stages et de renforcement de la formation générale dans l'enseignement qualifiant*¹ comme prévu par le décret pilotage ;
- poursuivre l'analyse des résultats des épreuves externes certificatives ou non et formuler des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement du système éducatif en particulier via des analyses sur un échantillon représentatif de copies du CEB (corrigées et rendues anonymes) ;
- maintenir la cohérence entre les différents groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives : CEB, CE1D, CESS ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire dans le cadre de l'évaluation du système éducatif ;
- déterminer et inscrire son action en fonction des décisions issues des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence ;

¹ organisé par le décret du 5 décembre 2013 modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4

7. Calendrier des travaux en 2016

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu neuf réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement. À chaque fois, le quorum a été atteint. Néanmoins, pour différentes raisons, les réunions du 23 février, du 22 mars et du 24 mai ont été annulées.

Pour des raisons de délai prévu dans les prescrits légaux, six procédures de validations électroniques ont été mises en place et concernaient :

- l'agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques le 23 février, le 22 mars et le 19 avril ;
- le projet d'avis relatif à la note d'orientation du Gouvernement de la FWB en vue de l'élaboration d'un plan de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté en FWB à la suite de la réunion du 19 avril ;
- les référentiels relatifs à l'« éducation à la philosophie et à la citoyenneté » le 5 juillet ;

Dates des réunions	Objet/Décisions
19 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 20 octobre 2015 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> a) Réclamation de Formatex Sprl concernant le refus d'agrément pour 5 logiciels : <ul style="list-style-type: none"> - « Computer Literacy (anglais) » - « PC Technician (Dutch) » - « PC Technician (anglais) » - « Aries Maintenance et réparation : Matériel (anglais) » - « Aries Maintenance et réparation : système d'exploitation » • Avis sur les programmes de l'IFC ; • Épreuve externe certificative CE1D en histoire-géographie en 2016-2017 ; • Épreuves externes en lien avec le certificat de l'enseignement secondaire supérieur ; • Synthèse des résultats aux évaluations externes non certificatives en éveil – octobre 2015 ; • Rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB ; • Avis sur les programmes de l'enseignement.
7 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du référentiel « Socles de compétences » relatif au cours de philosophie et de citoyenneté
19 avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 19 janvier et du 7 mars 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> a) Réclamation des éditions De Boeck concernant le refus d'agrément pour le manuel : « Physique 3e année – science générale » ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des rapports de la formation en cours de carrière et de la formation initiale des directeurs pour l'année 2014-2015 ; • Avis de la Commission de pilotage concernant les référentiels relatifs à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; • Note d'orientation en vue de l'élaboration d'un plan de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles ; • Indicateurs édition 2016 : table des matières ; • Note sur la recherche en éducation ; • Rapport d'activité 2015 de la Commission de pilotage.
21 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 19 avril 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Présentation du rapport annuel de l'assemblée interbassin ; • Dossier TICE « réseaux sociaux » & évolution du Passeport TIC par la direction enseignement.be ; • Indicateurs de l'enseignement : édition 2016 ; • Notes du service d'inspection pour l'enseignement secondaire relatives au CESS français et histoire ; • Proposition du groupe de travail « Copi-formation » concernant les formations en cours de carrière ; • Modifications apportées au décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire par le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement du 19 janvier 2016 ; • Modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission de pilotage dans le cadre de la modification des dispositions légales faisant obstacle aux communications par voie électronique.
5 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations des référentiels relatifs à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour le secondaire ; <ul style="list-style-type: none"> a. Référentiel « Compétences terminales » ; b. IIIe étape du référentiel « Socles de compétences ». • Modifications apportées au décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire par le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement du 4 février 2016 ; • Proposition du groupe de travail « copi-formation » concernant les formations en cours de carrière.
20 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des PV de la réunion du 21 juin 2016 et du 5 juillet 2016 ; • Agréments des manuels, logiciel et outils pédagogiques ; • Indicateurs de l'enseignement édition 2016 ; • Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel des CPMS ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur les programmes d'enseignement. •
18 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 20 septembre 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> a. Réclamation des éditions Pelckmans concernant le refus d'agrément pour 5 ouvrages (Step Up 2 : DVD ; Step Up 2 : Livre numérique ; Guide du professeur (CD et DVD inclus) ; Guide du professeur ; Musique –Posters) • Résultats des épreuves externes certificatives de juin 2016 ; • Calendrier des évaluations externes certificatives de juin 2017 ; • Rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB ; • Avis sur le programme de l'enseignement.
22 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 18 octobre 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Présentation de l'enquête <i>TALIS 2018 - Teaching and Learning International Survey</i> ; • Indicateurs de l'enseignement édition 2016 ; • Réflexions autour de la 7^e année (P, TQ, etc.) ; • Épreuve externe en lien avec le certificat de l'enseignement secondaire supérieur ; • Avis sur les programmes de l'enseignement.
20 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 22 novembre 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Présentation des résultats de l'enquête PISA 2015 par Dominique Lafontaine, ULG ; • Présentation du Baromètre de l'enseignement (ayant pour objectif la mesure de la diversité dans l'enseignement) par UNIA ; • Indicateurs de l'enseignement édition 2016 ; • Réflexions autour de la 7^e année (P, TQ, etc.) : projet d'avis ; • Avis sur les programmes de l'enseignement.